

Les servitudes d'utilité publique sont des limitations administratives au droit de propriété, instituées par l'autorité publique dans un but d'utilité publique.

Elles constituent des charges qui existent de plein droit sur tous les immeubles concernés et qui peuvent aboutir :

- soit à certaines interdictions ou limitations à l'exercice par les propriétaires de leur droit de construire, et plus généralement le droit d'occuper ou d'utiliser le sol,
- soit à supporter l'exécution de travaux ou l'installation de certains ouvrages, par exemple les servitudes créées pour l'établissement de lignes de transport d'énergie électrique,
- soit, plus rarement, à imposer certaines obligations de faire à la charge des propriétaires (travaux d'entretien ou de réparation).

Ces limitations administratives au droit de propriété peuvent être instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou travaux publics, de personnes privées exerçant un exercice d'intérêt général.

Contrairement aux servitudes d'urbanisme – limitations administratives au droit de propriété qui trouvent leur fondement dans le code de l'urbanisme – elles ne trouvent pas leur fondement dans le code de l'urbanisme mais dans un texte spécifique établi en application d'une législation elle-même spécifique, indépendante du code de l'urbanisme. Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des lois ou des règlements particuliers.

Le code de l'urbanisme, dans ses articles L126-1 et R126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est-à-dire celles susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

Une liste, dressée par décret (R126-1 du code de l'urbanisme), annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine : patrimoine naturel, culturel et sportif,
- les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements : énergie, mines et carrières, canalisations, communications, télécommunications,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique.

Les servitudes d'utilité publique s'imposent aux documents d'urbanisme. En effet, aux termes des articles L126-1 et R126-1 précités, elles doivent être annexées au plan local d'urbanisme. Cette annexion conditionne leur opposabilité aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Le report en annexe du plan local d'urbanisme est opéré suivant la procédure de mise à jour prévue à l'article R123-22 du code de l'urbanisme, par un arrêté du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le géoportail de l'urbanisme est la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique depuis 2020.

Afin d'anticiper le versement du plan local d'urbanisme dans le géoportail de l'urbanisme, il convient de prévoir d'ores et déjà cette disposition dans le cahier des charges pour recruter un prestataire. Les servitudes d'utilité publique seront quant à elles versées par les services gestionnaires.



Pour toute question sur le géoportail de l'urbanisme et le versement de votre document, je vous invite à adresser vos demandes par mail à ddtm-geoportail-urbanisme@somme.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le géoportail de l'urbanisme :

<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/geoportail-de-l-urbanisme-gpu-r970.html>

Pour accéder au géoportail de l'urbanisme :

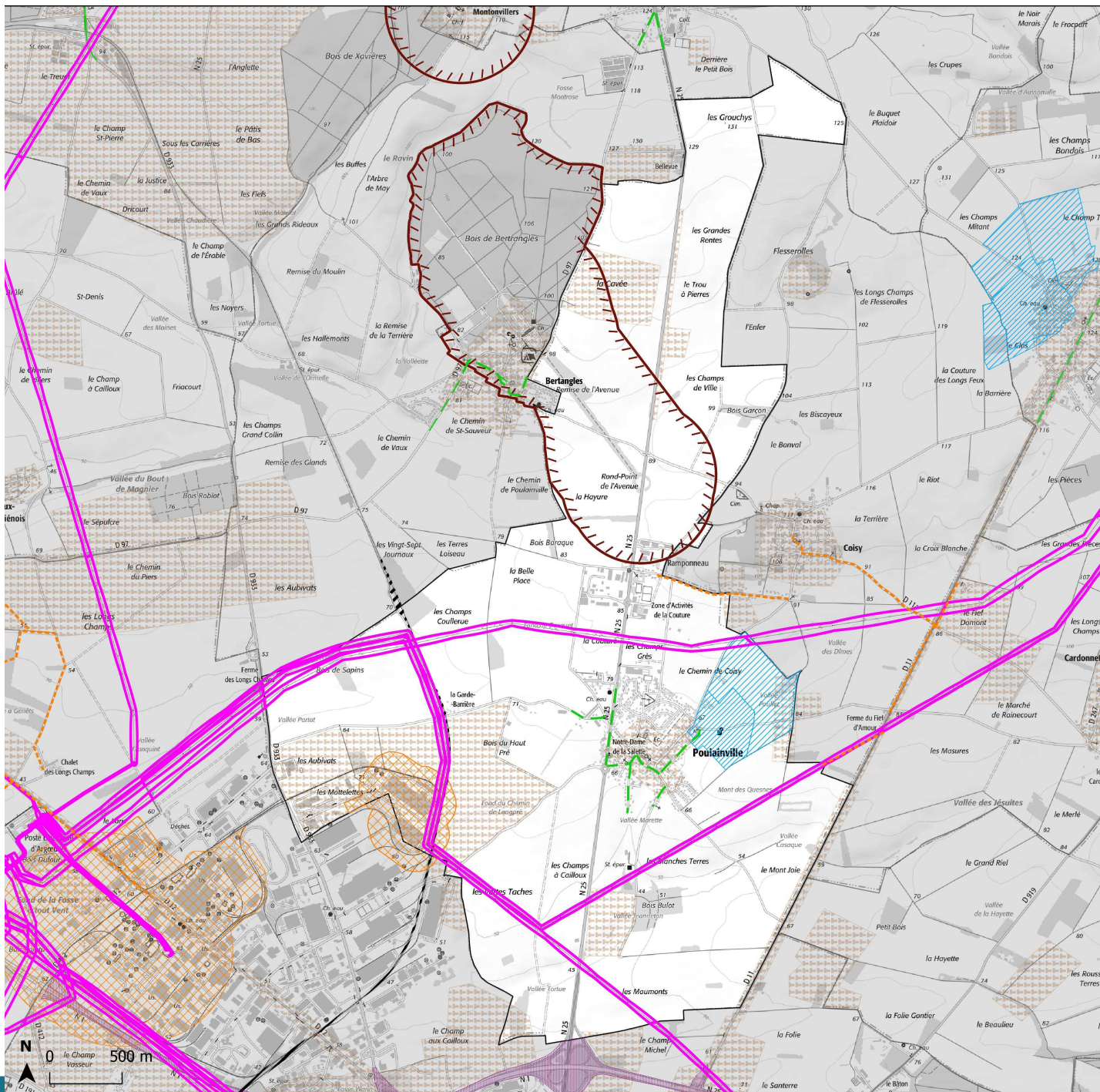
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour toutes questions sur les servitudes d'utilité publique identifiées sur votre territoire sur la carte ci-dessous ainsi que dans le fichier annexe des servitudes, il convient de vous adresser directement au service gestionnaire, seul garant de la donnée.











Catégorie de servitude	Libellé complet servitude	Gestionnaire : adresse postale
A3	Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et tauchèvement attachés aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement	Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
A4	Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau	L'Etat, VNF, les collectivités territoriales ou groupements, les syndicats mixtes
A5	Servitudes pour l'établissement de canalisation publiques d'eau et d'assainissement	LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU GROUPEMENTS, LES SYNDICATS MIXTES COMPLETANT EAU ET ASSAINISSEMENT (obligatoires en 2020) et SISFEA
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Direction Régionale des Affaires Culturelles 5, rue Henri Dausuy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AC2	Servitude de protection des sites naturels et urbains	Direction Régionale des Affaires Culturelles 5, rue Henri Dausuy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AC3	Réserve naturelle	Muséum national d'histoire naturelle 75006 Paris
AC4	Secteur sauvegardé Site patrimonial remarquable	Direction Régionale des Affaires Culturelles 5, rue Henri Dausuy CS 44407 80044 AMIENS cedex 1
AR2	Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation.	Armée de Terre Etat major de zone de défense de Metz CS 30001 1 Boulevard Clémenceau 57 044 Metz cedex 1
AS1	Servitude résultant de l'restauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Agence régionale de santé Service Santé Environnementale de la Somme Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale 25, rue Dareu CS 80087 80087 Amiens cedex 1
EL3	Servitude de halage et de manœuvrage applicable aux cours d'eau, lacs et plans d'eau abrités	Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques nationales	Voies Navigables de France Direction des Voies Navigables et Plans de Châluis 37, rue du Flak, BP 725 59034 LILLE Cedex
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques départementales	Direction Interdépartementale des Routes Nord 44 Ter, rue Jean BART CS 20275 59019 LILLE Cedex
EL7	Servitudes attachées à l'alignement des voies publiques communales	Conseil départemental de la Somme Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
EL8	Servitudes de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime.	Commune ou établissement de coopération intercommunale propriétaire de la voie Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
EL9	Servitude de passage des pèlerins sur le littoral	Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
EL11	Servitude relative aux interdictions d'écoles devant les propriétés littorales, autoroutes, routes Express et déviations	Direction Interdépartementale des Routes Nord 44 Ter, rue Jean BART CS 20275 59019 LILLE Cedex Conseil départemental Direction du développement des infrastructures Services études générales et prospective 85, Avenue Roger Dumoulin 80 026 Amiens cedex
11bis	Construction et exploitation de pipe-line	Commune ou établissement de coopération intercommunale propriétaire de la voie TRAPILOOC (collocaux de défense commune) 22 B route de Demigny - Champforgesul CS30061 71106 Chalon-sur-Saône Cedex

I3	Rémunération de servitude autour d'une canalisation de transport de gaz	ERT gaz Direction des Opérations Pôle des Opérations Nord Est Service Opérations Canalisations et Travaux Tiers Boulevard de la République, BP94 62232 ANNEZIN
I4	Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine	RTÉ DIES - Direction Développement Ingénierie Service Concentration Environnement Tiers Annuaire Régional SIG Lille 62 rue Louis Dubs 59700 Marcq en Baroeul
I5	Servitude relative à l'exploitation des mines et carrières	DREAL Hauts de France 44, rue Alexandre Dumas 80094 AMIENS Cedex 03
INT1	Servitude instituée au voisinage des cimetières	Amidicr.com : maître Cimetière militaire - ONAC Services sépultures militaires Zone artisanale 80 340 Bray sur Somme
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévenables (PPRN)	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PM2	Servitude relative aux installations classées pour la protection de l'environnement	DREAL 44 rue de Tournai BP 289 59 019 Lille cedex
PM3	Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme 1, boulevard du Port BP 92612 80026 Amiens Cedex 1
PT1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villéjuif 112, rue Edouard Vaillant 94815 Villéjuif Cedex
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Agence nationale des Fréquences Service régional de Villéjuif 112, rue Edouard Vaillant 94815 Villéjuif Cedex
PT3	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information BP 70023 37 044 Metz cedex1
T1	Servitude relative aux voies ferrées	SNCF IMMOBILIER Service des Infrastructures Immeuble Prospective, 7ème étage 449, avenue Wily Brandt 59777 EURALLILLE
T5	Servitude aéronautique de dégagement	MTE-DGAC Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Délegation de l'aviation civile de Picardie 112, rue Edouard Vaillant-TiE 60 000 Beauvais Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information BP 70023 37 044 Metz cedex 1
T8	Servitude radioélectrique de protection des installations de navigation et d'atterrissage	MTE-DGAC Direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Délegation de l'aviation civile de Picardie Aéroport de Beauvais-TiE 60 000 Beauvais Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information BP 70023 37 044 Metz cedex 1





Légende

-  Limites communales
-  AC1. Protection des monuments historiques
-  AS1. Eau potable
-  EL7. Servitude d'alignement
-  EL11. Servitude relative aux interdictions d'accès sur la déviation de la RN.25
-  I4. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
-  PM2. Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
-  PT3. Servitudes relatives aux communications téléphoniques
-  T1. Servitude relative aux chemins de fer
-  Contraintes archéologiques

NB : Les servitudes I3 (canalisations et transports de gaz) et I1bis (construction et exploitation de pipeline) ne sont pas représentées graphiquement.
Données en possession de la DDTM80 à la date du 01/01/2023
Se rapprocher des gestionnaires pour obtenir une donnée consolidée

 **PREFET DE LA SOMME** Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Source : © IGN – SCAN EXPRESS / BD CARTO © DDTM80 / SAP / BCT Carte n° 20231204201